

Règlement de la Montée de la Ramaz Rollerski

L'engagement à la Montée de la Ramaz est subordonné à l'acceptation du présent règlement que le participant s'engage à respecter.

1. ENGAGEMENTS

Tous les participants doivent obligatoirement justifier d'une aptitude médicale à la pratique du rollerski en compétition soit par un certificat médical délivré par un médecin agréé, soit par l'apposition d'un visa médical sur le bulletin d'inscription, soit par la copie de sa licence FFS en cours de validité. (les détenteurs d'une carte neige doivent également fournir un certificat médical de non contre-indication).

Une autorisation parentale pour les participants âgés de moins de 18 ans au jour de la course est obligatoire.

Ces documents doivent être obligatoirement fournis avant le jour de l'épreuve.

Les inscriptions sont individuelles, elles peuvent être rédigées sur un bulletin officiel (envoyé sur simple demande ou téléchargeable sur le site du ski club nordique Praz de Lys Sommand)

Tout bulletin d'inscription incorrectement rédigé ou partiellement illisible peut être refusé. Les inscriptions papiers non signées ne seront pas validées.

Les inscriptions devront être envoyées par la poste au plus tard lundi 22 septembre 2014 (cachet de la poste faisant foi). Aucune inscription ne sera acceptée au-delà de cette date.

Rollerski

Cette épreuve de rollerski est ouverte à tous les licenciés FFS et non licenciés.

L'épreuve est ouverte à tous les skieurs hommes et dames membres d'un club affilié à la FFS, possesseurs d'une licence en cours de validité. Pour les non-licenciés, l'organisation leur délivrera un Ticket Course (titre journalier participation FFS).

Tout concurrent doit présenter avec son inscription une copie de sa licence FFS en cours de validité ou un certificat médical de non contre-indication à la pratique du rollerski en compétition datant de moins d'un an. (les détenteurs d'une carte neige doivent également fournir un certificat médical de non contre-indication).

2. DROITS D'INSCRIPTIONS

Le tarif d'inscription comprend : le classement chronométré, le repas d'après course, un lot souvenir, l'assistance médicale et sécurité, les transports des sacs vestiaires, les ravitaillements, les transports retour après la course.

Les droits d'inscriptions Rollerski sont fixés à :

	Montées de la Ramaz	
	Licencié	Non Lic. *
Tarifs jusqu'au 23 septembre	15 €	15 €

* dont 10 € pour le Ticket Course, Titre Journalier Participation FFS obligatoire.

3. DOSSARDS

Le dossard est nominatif et non transmissible.

La loi du 12 mars 2012 insère dans le code pénal un article 313-6-2 visant à sanctionner de 15 000 euros d'amende « le fait de vendre ou d'exposer en vue de la vente ou de la cession ou de fournir les moyens en vue de la vente ou de la cession des titres d'accès à une manifestation sportive, culturelle ou commerciale ou à un spectacle vivant, de manière habituelle et sans l'autorisation du producteur, de l'organisateur ou du propriétaire des droits d'exploitation de cette manifestation ou de ce spectacle ».

Un coureur peut transférer son inscription à un autre coureur jusqu'au jeudi 11 septembre 2014. Le nouveau coureur se verra attribué un dossard correspondant à son niveau. Un supplément de 10€ sera exigé pour toutes modifications après la date officielle de clôture des inscriptions par la Poste soit le 22 Septembre 2014.

Le dossard doit être visible dans son intégralité tout au long du parcours.

Tout dossard plié ou découpé peut entraîner une pénalité décidée par le jury de compétition.

§ Montée de la Ramaz en 2 manches (dimanche):
Jeune Hommes et Dames (né(e)s en 1997-1996)
Junior Hommes et Dames (né(e)s en 1995-1994)
Senior Hommes et Dames (né(e)s en 1993-1984)
Vétéran Hommes et Dames (né(e)s en 1983 et avant)

§ 3.5km au départ de Sommand (dimanche):
Minimes Hommes et Dames (né(e)s en 2001-2000)
Cadets Hommes et Dames (né(e)s en 1999-1998)

6. DIRECTIVES

Tout participant qui changera de ligne de départ sans autorisation du jury de compétition sera disqualifié.

L'assistance mobile est interdite sous peine de disqualification des coureurs concernés.

Le style est libre.

Les rollers bâtons sont interdits, les concurrents doivent utiliser des skis roues :

- Le diamètre des roues ne peut être supérieur à 100 mm.
- L'entre axe du ski est de 530 mm

L'utilisation de deux cannes avec "paniers" ou pointes spécifiques au rollerski est obligatoire.

7. CLASSEMENTS ET RESULTATS

Il sera établi les classements suivants :

Un classement Scratch, un classement jeunes, juniors, séniors et vétérans (féminin et masculin pour chacune des catégories) un classement minimes filles, minimes garçons, cadettes filles et cadets hommes.

La remise des prix officielle est fixée le dimanche 28 septembre à 13h30 à la suite du repas. Seuls les concurrents présents à la remise des prix recevront leur récompense.

9. PORT DU CASQUE ET DES LUNETTES

Le port du casque et des lunettes sont obligatoires pour la participation à cette épreuve. Toute personne sans casque et/ou sans lunettes ne pourra prendre le départ. Toute personne retirant son casque et/ou ses lunettes pendant les épreuves sera disqualifiée.

Le port des autres protections (genoux, coudes et poignets) est autorisé.

10. SECURITE, POLICE

La sécurité est assurée par les autorités de police, et les signaleurs mis en place par l'organisation. Un car assure le ramassage des "abandons" et "hors délais".

L'assistance en voiture est strictement interdite, sous peine de disqualification des coureurs assistés.

11. SURVEILLANCE MEDICALE

Un médecin urgentiste est responsable de la surveillance médicale, il est assisté par les ambulances ATS. Un poste de secours est disposé à l'arrivée, et un véhicule ASM sera au départ et remontera la course.

Les représentants du suivi médical peuvent intervenir auprès de tout concurrent, s'ils jugent que sa santé semble compromise par l'effort accompli.

Pour votre sécurité, n'hésitez pas à prévenir les organisateurs de tout problème de santé vous concernant, même s'il ne présente pas de contre-indication.

13. ASSURANCES

Les organisateurs ont souscrit une assurance "dommages corporels et responsabilité civile" auprès de « Gras Savoye » pour le rollerski; l'attestation sera visible au départ.

Toutefois, il incombe aux participants de s'assurer personnellement pour les risques "Responsabilité Individuelle Accident" et de vérifier leur taux de couverture auprès de leur assureur personnel.

14. ANNULATION

Au cas où le comité d'organisation se verrait dans l'obligation d'annuler l'épreuve, les frais d'inscriptions seront intégralement remboursés..

Au cas où un participant dûment inscrit ne se présenterait pas à la compétition, les droits d'inscription ne seront pas remboursés.

15. RESERVES

Le comité d'organisation se réserve le droit de modifier le parcours et tout point du règlement en fonction des circonstances.

16. DROIT D'IMAGE

Par son engagement, tout participant autorise expressément les organisateurs ainsi que leurs ayants droit tels que les partenaires et médias à utiliser les images fixes ou audiovisuelles, sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation aux épreuves de la montée de la Ramaz, sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

Pour les participants qui ne le souhaitent pas, il suffit de nous écrire en indiquant vos nom, prénom, adresse et si possible votre numéro de dossard.

17. LOI INFORMATIQUE ET LIBERTE

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, chaque participant dispose d'un droit d'accès et de rectification des données personnelles le concernant.